

REGLEMENT DU JEU « Gagnez votre expérience Green Beer Spa »

ARTICLE 1 : SOCIETE ORGANISATRICE

A l'occasion de la « Foire de SAINT-ETIENNE » qui se déroule du vendredi 20 septembre au mardi 30 septembre 2024 au Parc des Expositions de SAINT ETIENNE, la société SAS EMISPH'AIR, dénommée Vitamine Vacances, dont le Siège social est situé à l'aéroport 42160 ANDREZIEUX BOUTHEON immatriculée au Registre du Commerce et des sociétés de Saint-Etienne sous le numéro 527 941 322, organise un jeu gratuit et sans obligation d'achat du vendredi 20 septembre au vendredi 4 octobre 2024 inclus intitulé «Gagnez votre expérience Green Beer Spa ».

ARTICLE 2 : PARTICIPANTS

Ce jeu est ouvert à toutes personnes physiques, majeures, résidant en France Métropolitaine, à l'exclusion des employés de LA SOCIETE ORGANISATRICE ou appartenant au groupe de la société organisatrice, et de leur famille et toute personne ayant collaborée à la conception ou réalisation du jeu.

ARTICLE 3 : MODALITES DE PARTICIPATION

Le jeu est annoncé sur le site www.vitaminevacances.com ou sur le site de son partenaire www.green-beer-spa.fr, ainsi que sur les réseaux sociaux et différentes communications des 2 sociétés.

Comme toute loterie commerciale, ce jeu est régi par le hasard et chaque participant doit respecter son esprit et son règlement. Le jeu se déroule à l'occasion de la Foire de St Etienne, pour le lancement et la mise en ligne du nouveau site internet de Vitamine Vacances entre le vendredi 20 septembre au vendredi 4 octobre 2024

La participation est gratuite, sans obligation d'achat

Pour jouer, il suffit

- de se connecter au site www.vitaminevacances.com
- de remplir le formulaire mis en ligne sur le site internet de Vitamine Vacances dans la rubrique « Tentez de gagner une expérience Green Beer Spa ». Les rubriques suivantes devront-être renseignées :
 - NOM
 - PRENOM
 - DATE DE NAISSANCE
 - E-MAIL
 - TELEPHONE
- de valider le fait d'avoir pris connaissance du règlement du jeu en cochant la case indiquée.
- les candidats intègrent automatiquement le tirage au sort final pour tenter de gagner « l'Expérience Green Beer Spa »

La participation du jeu est limitée à 1 par personne et par foyer fiscal.

Tout comportement abusif ayant pour conséquence une dénaturation du principe même du jeu, toute tentative de fraude ou de tricherie de la part d'un participant entrainera la nullité de sa participation.

ARTICLE 4 : LOT

La dotation issue du Tirage au sort est nominative.

Descriptif du lot

« Expérience Green Beer Spa » : 1h de spa à la bière pour 2 personnes en baignoire duo d'une valeur de 98€.

Adresse : 7 Rond Point Auguste Colonna, 42160 Andrézieux-Bouthéon.

Lot de consolation : les participants dits « Perdants » (inscrits au fichier) se verront recevoir un mail leur stipulant qu'en cas de réservation et du paiement d'une « Expérience Green Beer Spa » auprès de la société GREEN BEER SPA située 7 rond point auguste colonna à ANDREZIEUX BOUTHEON (42160) (Téléphone : 04 77 92 93 86) avant le 31/12/2024, ils recevront 1 planche de charcuterie **ou** fromage d'un montant de 10 euros en indiquant le code "VITAMINE VACANCES".

CONDITIONS D'UTILISATION

Le lot du gagnant sera à utiliser avant le 30/09/2025 inclus (validité 1 an)

Mais la réservation de ce lot sera à effectuer avant le 30 novembre 2024 inclus, auprès de Green Beer Spa – Morgane Trabet (04 77 92 93 86)

Lot non cessible, non échangeable

Sous réserve de disponibilité au moment de la réservation.

Le participant devra se mettre en conformité avec les obligations nécessaires pour bénéficier de l'expérience.

ARTICLE 5 : DETERMINATION DU GAGNANT

Un tirage au sort sera effectué le 05/10/2024 à 12H00 via l'application « Appsorteos » par la société organisatrice, parmi l'ensemble des formulaires remplis sur le site internet de Vitamine Vacances dans la rubrique « Tentez de gagner une expérience Green Beer Spa ».

Il ne pourra y avoir qu'un seul gagnant selon les conditions de jeu ci-dessus. La société organisatrice se réserve le droit de procéder à toute vérification pour le respect de cette règle.

Toute indication d'identité ou d'adresse fautive, erronée ou incomplète, entraîne l'élimination immédiate de la participation au jeu. Dans ce cas, la société organisatrice remet immédiatement en jeu le gain et un nouveau tirage sera réalisé dans les mêmes conditions.

ARTICLE 6 : REMISE DES LOTS

Le (la) gagnant(e) du Tirage au sort sera contacté par téléphone le lundi 7 octobre 2024, pour l'informer des modalités. Le (la) gagnant(e) du Tirage au sort sera au sort sera invité à se présenter pour la remise du lot lors de la **première Nocturne des Voyages à l'aéroport de ST ETIENNE, le 10 Octobre 2024 vers 19H**, et sera suivie d'une publication sur les supports de communication de la société organisatrice, son partenaire Green Beer Spa Andrézieux et ses partenaires médias Activ Médias, TL7 et Foire de Saint Etienne.

Le (la) gagnant(e) autorise, par le seul fait de l'acceptation de son prix, l'utilisation de son image, ainsi que ses noms et adresse dans tous supports et manifestation publicitaire ou promotionnelle liée au présent jeu, sans que cette utilisation n'ouvre d'autres droits que le prix gagné. Cette autorisation est valable pour une durée d'un an à partir du 30/09/2024.

ARTICLE 7 : DROIT D'ACCES ET DE RECTIFICATION

Conformément au règlement général sur la protection des données n° 2016/679, les participants disposent d'un droit d'accès de rectification, de suppression des informations les concernant, conservées dans un fichier informatisé, qu'ils pourront exercer auprès de LA SOCIETE ORGANISATRICE.

Les participants autorisent par avance la publication à des fins commerciales et publicitaires, de leur nom, de leur adresse et de leur image. Cette autorisation est valable pour une durée d'un an à partir du 30/09/2024.

ARTICLE 8 : ACCEPTATION DU REGLEMENT

Le fait de participer au présent jeu implique l'acceptation de ce règlement dans toutes ses conditions et à la renonciation à tout recours contre les décisions de la société organisatrice du jeu.

Le règlement de jeu est disponible en ligne sur site www.vitaminevacances.com dans la rubrique « Tentez de gagner une expérience Green Beer Spa ».

ARTICLE 09 : DONNEES PERSONNELLES

La collecte des informations personnelles par la société organisatrice se fait en respect des dispositions de la loi informatique et liberté de 1978. Le participant consent à ce que ses informations soient utilisées par VITAMINE VACANCES dans le cadre de son activité afin de constituer un fichier clients.

Les traitements de données personnelles mis en œuvre ont fait l'objet des formalités prévues par la loi. A défaut d'opposition de leur part, les informations collectées sur les participants pourront être utilisées par VITAMINE VACANCES ou ses partenaires afin de mieux les servir et de les informer de leurs nouveaux produits et offres susceptibles de les intéresser.

Conformément au règlement général sur la protection des données n° 2016/679, les participants disposent d'un droit d'accès de rectification, de suppression des informations les concernant, conservées dans un fichier informatisé, qu'ils pourront exercer en contactant par mail VITAMINE VACANCES direction@vitaminevacances.com. Une seule demande (même nom, même prénom, même société) sera prise en compte.

Les données collectées sont les noms, prénoms, code postal, e-mail, téléphone, date de naissance. Les données sont conservées pour une durée d'un an.

ARTICLE 10 : FACULTE DE MODIFICATION/SUPPRESSION DU JEU

La société organisatrice se réserve la faculté de procéder à tout moment à la modification du jeu, à son interruption momentanée ou à sa suppression sans avoir à motiver sa décision et sans que la moindre indemnité puisse lui être réclamée de ce fait.

Le jeu peut être annulé en cas de force majeure.

ARTICLE 11 : DEPOT DU REGLEMENT CHEZ UN OFFICIER MINISTERIEL :

La participation au présent jeu implique l'acceptation sans réserve du présent règlement, déposé et validé auprès de l'office Jurikalis - 5, place Jean Plotton à SAINT-ETIENNE (42000) // Standard : 04.77.32.41.90.

Il est consultable sur disponible en ligne sur site www.vitaminevacances.com dans la rubrique « Tentez de gagner une expérience Green Beer Spa ».

ARTICLE 12 : LOI APPLICABLE

Le présent jeu est soumis à la loi française. Tous les litiges auxquels celui-ci pourrait donner lieu, concernant notamment sa validité, son interprétation et, ou son exécution, seront soumis à la compétence exclusive des tribunaux du ressort du TJ de St Etienne.

Fait à Andrézieux

Le 18 septembre 2024

Signature et tampon de l'organisateur

SAS EMISPH'AIR
Aéroport
42160 ANDREZIEUX BOUTHEON
Tél 04 77 39 25 07
RCS 527 941 822
IM 042100023